

—Elle ! s'écria le vicomte. Madeleine était sœur naturelle de Mme Petitot. Ah ! je comprends !... Etsa mère ?

—Elle avait expiré huit jours après la naissance de son enfant. M. Petitot me confia ce secret. Atteint d'une maladie chronique, sentant sa fin prochaine, il fit venir d'Olessa sa fille âgée de cinq ans et m'en confia la direction. Il mourut quelques mois après.

—Non sans avoir doté Madeleine ?

—Il m'avait remis en plus des frais d'entretien et d'éducation jusqu'à sa majorité une somme de cinquante mille francs qui ont constitué cette dot. J'avais placé l'entière dans un pensionnat de Fontenay-aux-Roses. Elle y resta jusqu'à l'âge de dix-neuf ans. Ses études terminées, je la fis entrer comme institutrice chez Mme votre sœur, la marquise de Parioux.

—C'est là que je l'ai connue, appréciée, aimée pour sa beauté, pour ses qualités de cœur, son intelligence, sa distinction naturelle.

—Madeleine Breton, assura le notaire, était digne de porter le nom des Borianne et M. votre père a eu tort de s'opposer à ce mariage.

Le vicomte paraissait accablé par le souvenir du bonheur perdu.

—L'horrible fatalité ! murmura-t-il.

A la pensée qu'elle avait pur tombé sous les coups de l'assassin de l'auberge sanglante, le vicomte poussa un cri de détresse.

—Excusez-moi, dit-il au notaire, je souffre tant ! Ah ! c'est à devenir fou. Cette conclusion, que vous ne m'avez pas encore développée, j'en y rattache avec l'espoir de naufragé qui se raccroche à une épave. Si Rosita Speranza est la fille de Madeleine Breton, rien d'étonnant à ce qu'elle ressemble à la fois à sa mère et à la petite-fille de M. Petitot. Nous tenons une présomption...

—Sans valeur juridique, se hâta d'ajouter le notaire. Ce n'est pas tout. Après la disparition de la vicomtesse, vous êtes venu me demander si je n'aurais point quelques renseignements utiles à vous fournir. Hélas ! Madeleine, ce qui m'a douloureusement surpris, ne m'avait envoyé aucun mot d'adieu. Je recherchai alors quelles étaient les amies de pension auxquelles elle pu demander asile. Cette enquête demeura sans résultat. J'appris tout-fais que Madeleine avait conservé des relations avec une ancienne domestique de son pensionnat. Elle était très attachée à cette femme, qui l'avait soignée avec dévouement pendant une attaque de fièvre typhoïde. Elle lui écrivait à son village...

—A Virmont, situé dans la Haute-Loire, à trois lieues de Genty-les-Loups ! J'ai vu cette femme. Elle m'a juré que Madeleine ne lui avait pas écrit depuis la guerre ; mais Madeleine, ma pauvre Madeleine sera partie de chez elle sans la prévenir. Peut-être s'est-elle arrêtée en chemin, à Genty-les-Loups ? Cette idée me bouleverse. Il est affreux de penser que Mme Petitot a pris sous sa protection la complice de l'assassin !

—Complice ? dit le notaire ; en avez-vous la preuve ?

—Je ne puis que m'en rapporter au jugement rendu par la cour d'assises du Puy, où siégeait alors mon grand-père.

—Un jugement n'est pas toujours une preuve. Les hommes les mieux intentionnés sont sujets à erreur. Il n'y a guère d'années où nous n'en voyions des exemples. Quant à moi, qui connais la sagacité, l'esprit de justice de Mme Petitot, j'estime qu'en aucun cas, elle ne se serait intéressée à la condamnée si elle n'avait eu des doutes sur sa culpabilité.

—Nous serons bientôt fixés à cet égard, dit le vicomte. Mon fils et son ami Pierre Serlac ont confié l'enquête à un habile reporter, en qui ils ont toute confiance. Tous trois m'attendent au château en ce moment. Je regrette de ne pouvoir leur faire part de vos révélations.

—Cela n'aurait aucun intérêt pratique. Rosita Speranza est-elle au courant de la situation ?

—Nullement. Il serait cruel de lui donner un espoir que rien ne justifie encore.

—Votre fils doit souffrir. Le pauvre garçon aime Rosita.

—Il serait heureux de pouvoir reconnaître en elle une sœur. Ce mariage n'aurait d'ailleurs pas fait le bonheur de tout le monde. Je vous en dirai plus long à ce sujet dans quelque temps. Au revoir, cher monsieur Charrier, et merci mille fois.

Le vicomte retourna en toute hâte au château, où les trois jeunes gens l'attendaient avec impatience.

L'anxiété se peignait sur ses traits.

C'était pour lui une torture de penser que sa femme, après avoir été victime de quelque infernale machination, avait trouvé la mort la plus atroce.

—Il m'est interdit, annonça-t-il, de vous répéter l'entretien que j'ai eu avec M^re Charrier. Je puis toutefois vous assurer qu'il m'a fourni de graves présomptions morales en faveur de notre croyance.

—Je n'en attendais pas davantage, dit Briollet. Les présomptions morales ont leur utilité ; mais, dans le cas qui nous occupe, c'est la preuve matérielle qu'il nous faut.

Le vicomte parla de l'amie que Madeleine avait à Virmont, près Genty-les-Loups.

—J'en prends bonne note, assura Briollet. Il sera difficile, pour

ne pas dire impossible, après un aussi long temps, de retrouver les traces du passage d'une voyageuse dans cette région. Je l'essaierai néanmoins. J'ai pour principe de ne rien négliger. Avant de me mettre en route, j'aurais voulu étudier le procès des Rassajou. J'ai consulté à Paris la *Gazette des Tribunaux*. Elle n'a donné qu'un compte rendu très succinct de l'affaire.

—Je possède le document en question, dit Maxime. Je l'ai emprunté aux archives de mon grand-père, qui conserve avec un soin méticuleux les journaux où sont relatées les causes célèbres auxquelles il a été mêlé comme magistrat. Cette affaire le préoccupe ; car il m'a demandé hier de lui en donner lecture.

—Quelles conclusions en a-t-il tirées ? demanda le reporter.

—Il a manifesté du regret de s'être montré aussi sévère pour Césarine Rassajou. "Quand à l'assassin du touriste, a-t-il ajouté, j'ai obtenu sa tête et je m'en félicite. Il méritait son sort."

Le baron tira d'un dossier deux numéros du journal *l'Indépendant du Puy* et les remit à Briollet.

—Ces journaux, dit-il, sont datés des 16 et 17 octobre 1874. Le compte rendu du procès y est aussi détaillé que possible.

Le reporter lut rapidement ces pages jaunies par le temps.

—Permettez-moi, demanda-t-il, de vous lire à haute voix un passage de l'interrogatoire de Rassajou ?

"Ce passage est ainsi conçu :

"D.—On a retrouvé chez vous l'or et les banknotes que vous aviez volés à votre victime ; mais on ne s'explique pas d'où proviennent les trente mille francs que vous possédez en propre et qui sont représentés par votre avoir en métal et vos immeubles. Il a été établi par les experts que votre auberge ne valait pas cinq mille francs au moment de la guerre. Quelques mois après, vous faisiez construire une annexe et réparer de fond en comble les anciens bâtiments. Ce n'est pas tout : vous avez acheté pour dix mille francs de terres et acquis l'outillage nécessaire à leur exploitation. D'où provient cet argent ?

"R.—De mes économies.

"D.—Vous ne dites pas la vérité. Chacun sait que vous avez horreur des dettes. Vous en aviez après la guerre et, quelques mois après, vous les avez payées au moment où vos créanciers y compaient le moins.

"R.—Cette bêtise ! Je n'ai remboursé mes créanciers qu'à la dernière extrémité, pour avoir l'intérêt de leur argent."

"La femme Rassajou, interrogée à son tour, a répondu en balbutiant :

"—Je ne sais pas ; mon mari ne me racontait jamais ses affaires d'argent."

"Le public a murmuré et le président a menacé de faire évacuer la salle.

"L'animosité est très grande contre la femme Rassajou."

"—Il résulte de cet interrogatoire, dit Briollet, que le condamné a dû faire un mauvais coup resté impuni, avant la découverte de son crime avéré.

Le vicomte de Borianne était devenu très pâle.

—Ma femme, dit-il, est partie presque sans argent.

—N'avait-elle point des bijoux ?

—Oui, monsieur. Elle les rapportait de Tours dans sa valise. Le tout bien vendu, aurait pu lui procurer une quarantaine de mille francs. J'ai recherché ces bijoux, à Paris ; j'en ai fait publier le signalement dans les journaux. On n'en a jamais retrouvé un seul.

—N'avez-vous pas cru un instant que la vicomtesse s'était jetée dans la Seine ?

—On a effectivement découvert sur la berge des vêtements lui ayant appartenu ; mais, en l'absence du cadavre, j'ai pensé que ma femme avait pris des précautions pour faire croire à son suicide.

—N'avait-elle point, demanda le reporter, une amie capable de lui avancer de l'argent sur ses bijoux, soit par simple complaisance, soit par intérêt ?

Le comte hérita avant de répondre.

Il ne voyait, dans son entourage d'autrefois, que sa sœur qui fût à même de rendre ce service à la vicomtesse.

Cette supposition réveilla chez lui de cruels souvenirs, dont il ne pouvait parler à l'âme qui vive.

—Je n'ai, déclara-t-il, aucun moyen de vous renseigner à ce sujet.

Mais le reporter, qui ne le quittait pas du regard, ne s'en tint pas là.

—En réfléchissant, dit-il, vous arriverez à résoudre ce point important de notre enquête. Passons à un autre sujet. A la fin, au compte rendu du procès, je lis encore ce passage :

"A cette question adressée au condamné :

"—Avez-vous quelques révélations à faire ?

"Rassajou s'est écrié :

"—Je jure que ma femme est innocente du crime que j'ai commis ! Elle m'a surpris, dans le jardin, au moment où j'enterrais le cadavre. Je l'aurais tuée, elle aussi, si je l'avais cru capable de me dénoncer."